

Administrateur de l'UPV-M

Lettre ouverte au Président de l'UPV-M

Objet : Construction de l'UdL

Monsieur le Président,

Le dossier de construction de l'UdL avance à grands pas. Le vote du décret par les CA des quatre universités semble se confirmer pour fin janvier.

Suite au calendrier annoncé par Monsieur COILLAND lors du groupe gouvernance du 30 novembre, la réunion commune des quatre conseils d'administration devrait nous permettre d'échanger nos points de vue au cours de la deuxième semaine de janvier.

Permettez-moi quelques remarques et propositions :

1) Le CA de l'UPV-M du 26 novembre a été reporté. La date de sa tenue devait nous être communiquée après la réunion du groupe gouvernance du 30 novembre. Avez-vous, Monsieur le Président, pris la décision de convoquer à nouveau ce CA avec l'ordre du jour initialement prévu. Il devait, en particulier être le lieu d'échanges et de débats entre vous, les directeurs de composantes et les membres du CA concernant le périmètre et le contenu des collègiums et des pôles ; ces points devant faire l'objet d'un vote à la fin de ce CA.

Au vu de l'échéancier qui se resserre, il serait intéressant d'y ajouter les échanges nécessaires autour de la structuration à l'intérieur des collègiums et des pôles. Au-delà de ce que nous lisons dans le projet de décret, quelles marges de manœuvre pourraient leur être attribuées (répartition et délégations).

2) Les enjeux de territorialités sont importants dans la démarche de fusion qui est initiée. Vous savez mieux que moi que la pérennité de l'enseignement supérieur et surtout de la recherche sur la Moselle (M et D) passe par l'affichage de structures de recherche sur le Nord de la Moselle. Ces structures de recherche permettront le maintien des masters qui y sont adossées. Vous avez, lors du groupe gouvernance du 30 novembre, acté ma demande devant vos collègues Présidents pour afficher cet équilibre incontournable entre le Sud et le Nord. Comment pensez-vous organiser les suites à donner sur ce point particulier, ceci dans un délai plutôt court ? Le conseil scientifique est-il mobilisé pour mener une réflexion avec les directeurs de laboratoires ? Je vous rappelle que sur ce problème de territorialité, l'intersyndicale demande la mise à l'étude d'une majorité qualifiée pour toutes prises de décisions concernant le règlement intérieur.

3) En parallèle aux structures collégiums et pôles, l'université doit fonctionner par le biais de ses services communs et centraux. Chaque service semble travailler de son côté pour fonctionner dans ce nouvel ensemble qu'est l'UdL. Pour les personnels que je représente, il est important que vous nous fassiez un premier bilan, service par service de l'avancée des réflexions en cours. Qui entérinera la nouvelle structure « services centraux, services communs » ? et à quel moment ?

4) D'autres remarques seront faites par le biais de l'intersyndicale concernant l'écriture de la version du projet de décret en date du 25/11 que nous avons reçu par nos collègues de l'UHP. Un point particulier dans ce nouveau projet me fait remettre en cause votre volonté d'être rassurant. Nous sommes tous d'accord pour dire que, pour une assurance plus pérenne des directions que nous prendrons fin janvier, il reste préférable d'y trouver l'écriture dans le décret plutôt que dans le règlement intérieur. Vous nous apportez régulièrement une réponse qui consiste à rappeler que le ministère souhaite laisser un maximum de marge de manœuvre à l'université devenue AUTONOME ; sauf que le traitement de chaque constituante de l'UdL n'est déjà plus égalitaire. L'exemple concerne le collégium « écoles d'ingénieurs » qui apparaît dans le décret alors que les autres collégiums pourront, au gré de l'évolution du règlement intérieur être créés ou supprimés par décision du CA. Je ferai en sorte que cette spécificité soit étendue au-delà des écoles. Nous pourrons écrire dans le décret d'autres actes rassurant pour toute la collectivité.

5) le dernier point concerne le Règlement Intérieur. Il nous a été précisé qu'il serait, dans une présentation proche de la présentation finale, proposé aux CA en concomitance au décret lors du vote de celui-ci. Il paraît indispensable que nous disposions rapidement de la première ébauche de ce règlement intérieur afin de pouvoir réagir en temps et heure comme nous le faisons aujourd'hui sur le projet de décret.

Dans l'attente de réponses concrètes sur ces différents points, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Gérard CAUSSAINT